



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réservé au Moniteu belge



Déposé au Greffe du Tribunal de L'Entrephible le Contragnible le contragnible le contragnible de l'Estre de l'Albert de l'

N° d'entreprise : 0454.546.750

Dénomination

(en entier) : Association des Parents des Elèves de l'Enseignement libre

secondaire de Saint-Hubert

(en abrégé) :

Forme juridique: association sans but lucratif

Siège : avenue Paul Poncelet, 1 - 6870 Saint-Hubert

Objet de l'acte : dissolution de l'ASBL et clôture immédiate.

En date du 26 novembre 2018, les membres administrateurs présents suivants:

- José LEONARD, président, rue de St-Hubert, 17 à 6681 Lavacherie,

- Jean-Luc COBUT, vice-président, Chemin du Golo, 3 à 6800 Bras,

- Luc DELACOLLETTE, trésorier, rue des Rogations, 68 à 6870 St-Hubert, réunis, en Assemblée Générale, au 39, rue St-Gilles à 6870 St-Hubert, vu l'indisponibilité du siège social, après avoir constaté:

- que l'asbi est inactive depuis 2010;

- la désaffection des membres effectifs, adhérents, sympathisants et l'absence de cotisation;

- l'absence de modifications des statuts, au fil du temps, malgré les comités successifs;

- que l'asbl n'a pas de passif et son actif contient un unique compte d'épargne BE85 3604 3150 4506; ont décidé majoritairement, étant donné que l'objet social de l'asbl n'est plus rencontré, de:

- donner décharge aux administrateurs présents et non-présents;

- dissoudre l'asbl avec effet immédiat;

- de clôturer la liquidation avec effet immédiat et de transférer, après la pubication officielle de la dissolution, les avoirs de l'asbl dissoute, en respectant l'objet social, au profit de l'asbl Institut Notre-Dame, rue St-Gilles, 39 à St-Hubert, pouvoir organisateur de l'enseignement secondaire libre à St-Hubert, afin de constituer un fonds d'aide aux élèves en difficultés financières pour des frais scolarité;

- de tenir les archives restantes au siège de l'Asbl Institut Notre-Dame. Fait à St-Hubert, le 26 novembre 2018.

José LEONARD, président Jean-Luc COBUT, vice-président Luc DELACOLLETTE, trésorier

"déposé en même temps, le PV de l'Asssemblée Générale du 26 novembre 2018"

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature